



d'après les pièces qui nous ont été remises et les renseignements qu'il a recueillis.

Parlant en votre nom, je n'ai pas caché au Président du Conseil et au Ministre des Finances combien cette situation était regrettable et combien elle engage la responsabilité du Gouvernement si le Budget n'est pas voté avant le 31 Décembre. De plus, ayant vu dans les journaux que le Parlement serait convoqué pour le milieu de Novembre, je me suis permis de leur dire qu'une date aussi tardive était inadmissible, étant donnée la situation financière dans laquelle nous nous trouvons.

M. RIBOT, - demande si c'est la Commission actuelle qui doit examiner le budget.

M. LE PRESIDENT. - La question est délicate. Le règlement est formel : la Commission des Finances doit être renouvelée aussitôt après la distribution, par le Gouvernement, de l'exposé des motifs du projet de loi portant fixation du budget général. En outre, il ne faut pas se dissimuler qu'un certain état d'esprit règne au Sénat, au sujet de la nomination des Commissions. Quelques-uns de nos Collègues qui ne font pas partie de la Commission des Finances, ont le désir d'y entrer le plus tôt possible, ce qui est fort légitime, d'ailleurs. Je crois savoir que M. Léon Bourgeois a l'intention d'appliquer l'art. 27 du règlement, qui concerne ce point.

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL. - Tant que la Commission existe, elle doit faire son devoir, c'est-à-dire fonctionner, car, au point de vue financier, elle représente le Sénat. Nous ne pouvons donc pas nous désintéresser de ce qui se passe.

Quant à proposer la prorogation de nos pouvoirs, ce n'est pas à nous à prendre une telle initiative.

M. RIBOT, - fait remarquer qu'un tiers du Sénat doit être réélu en janvier, ce qui amènera forcément une modification dans la composition de la Commission, si les pouvoirs de celles-ci sont prorogés.

M. LE PRESIDENT. - En tous cas, la Commission reste en exercice, jusqu'à ce qu'elle ait été remplacée.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Dans ces conditions chacun de nos Rap-  
porteurs devrait être maintenu en fonctions.

M. HENRY BERENGER, - ajoute que si certains ne sont pas réélus, leur travail servira à ceux qui les remplaceront.

M.M. CHASTENET ET TOURON, appuient la proposition de M. le Rapporteur Général qui est adoptée.

M. LE PRESIDENT. - Nous pourrions entendre maintenant l'exposé de M. le Rapporteur Général.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, - rappelle les grandes lignes du budget de 1920, puis il fait un exposé sommaire de celui de 1921,

L'augmentation réelle de celui-ci sera supérieure au chiffre accusé par le Gouvernement, car on n'a pas tenu compte d'un ensemble de charges de 2.400 millions s'appliquant à des dépenses dont on pense différer le paiement, ou dont l'importance serait réduite par l'amélioration du crédit public. En ce qui concerne les dépenses recouvrables sur l'Allemagne, il y a, par rapport à 1920, une réduction de 4 milliards qui porte sur la reconstitution des régions libérées. Les rapporteurs auront donc le devoir de réduire le plus possible les accroissements de dépenses.

M. LE PRESIDENT. - Cet exposé lumineux et sincère nous indique notre devoir. Il semble que le Gouvernement veuille entreprendre tout à la fois, ce qui n'est pas possible. Nous nous trouvons dans la situation d'un homme dans les affaires, dont la situation a été compromise, mais qui penserait néanmoins à développer son entreprise, à chercher de nouveaux débouchés. Il est regrettable que le Gouvernement n'ait pas exercé un choix parmi les dépenses, et qu'il se soit contenté de les grouper, sans se préoccuper des ressources à l'aide desquelles on pourrait leur faire face. Il aurait dû voir d'abord ce qui est indispensable: la reconstitution de nos services publics, de l'outillage national, des régions libérées.

M. RIBOT, - voudrait savoir ce qu'il y a comme papier d'Etat dans le portefeuille de la Banque. Les besoins du commerce, invoqués lorsque l'on a augmenté récemment le nombre des billets en circulation, n'étaient qu'un prétexte. Les choses ne pourront pas continuer longtemps de la sorte. Malheureusement notre politique est très engagée partout, au Maroc, en Syrie.

M. HENRY BERENGER, - demande quelles sont nos relations financières avec l'Allemagne. M. le Rapporteur Général sait-il comment ce qui nous est dû va figurer à l'actif de notre budget ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Jusqu'ici nous ne recevons rien, pas même pour nos armées d'occupation. Cette situation pèse lourdement sur notre trésorerie.

M. HENRY BERENGER, - rappelle que la presse a annoncé la remise de bons par l'Allemagne à la Commission des Réparations.

M. LE PRESIDENT.- Je me suis souvent plaint auprès du Ministre des

Finances de ce fait que la presse recevait des renseignements avant nous. D'ailleurs les indications des journaux ont été contradictoires, car ils ont parlé d'abord de 20 milliards de bons, puis de 40.

M. HENRY BERENGER, - dit que la Commission des Réparations n'échappe pas au contrôle du Parlement, car elle compte un délégué nommé par le Ministre des Affaires Etrangères.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Si les bons en question ne sont pas négociables, nos charges budgétaires ne seront pas diminuées.

M. LEBRUN, - regrette qu'un manque de coordination existe dans cette question des réparations.

M. LUCIEN CORNET, - réclame le bilan de notre situation financière.

M. HENRY BERENGER, - estime que cette absence d'indications est d'autant plus anormale que les Membres du Parlement sont des contrôleurs.

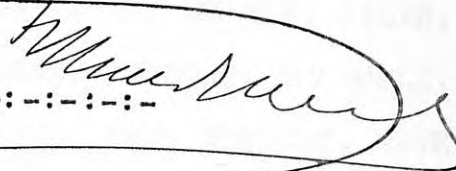
L'Allemagne doit payer, car elle est riche en or, en hommes et en organisation, et nous ne devons pas nous désintéresser de cette question, d'autant plus qu'elle agit auprès des neutres en prétendant qu'elle nous a déjà donné beaucoup, notamment en animaux et en matériel.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- N'oublions pas que notre dette s'élève à 286 milliards au change du jour, avec une charge annuelle de 12 milliards.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que vous êtes d'accord pour inviter votre Président à obtenir tous éclaircissements sur les versements en bons spéciaux qui auraient été opérés par l'Allemagne, ainsi que sur la valeur des prétentions de celle-ci quant à l'importance réelle des

livraisons de matériel et d'animaux qu'elle aurait effectuées en exécution du Traité de Paix. (Adhésion.)

La séance est levée à 16 heures 30 minutes.  
*Le Président de la Commission des Finances,*

  
-----  
